

URBANISME

Les projets d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Deux projets d'AVAP sont actuellement en cours d'élaboration sur notre territoire : à Chanaz et à Aix-les-Bains.

Publié le 22 février 2021

Dernière modification le 11 février 2025

Qu'est-ce qu'une AVAP ?

Une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est un outil qui fixe des règles particulières sur un territoire en vue de préserver son patrimoine architectural, urbain et paysager, en accord avec les principes de développement durable.

L'AVAP doit être compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur, comme le PLUi, et doit comprendre une phase de concertation.

La mise en place d'une AVAP relève de notre compétence depuis la fusion des 3 intercommunalités.

À Aix-les-Bains

Nous avons lancé la procédure de création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine d'Aix-les-Bains en 2012. Les études actuellement en cours.

À Chanaz

L'AVAP/SPR de Channaz a été approuvée le 21 juin 2022 et opposable au tiers le 1er juillet 2022.

Tous les documents liés à l'AVAP approuvée sont en téléchargement ci-dessous :



ALLER PLUS LOIN

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-projets-daires-de-mise-en-valeur-de-larchitecture-et-du-patrimoine-avap?>



SUR LE SITE

- > Les PLUi du territoire
- > RLPI
- > PUP

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

 :
8h30-12h00
et 13h30-17h00

 **04 79 35 00 51**